

Nombre de membres**Séance du 06 octobre 2022****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Paul PAINCO.

Présents : 7**Sont présents:** Paul PAINCO, Jean-François JAMMES, Max LAGUZOU, Jacques LABADIE, Christian BALAYE, Patricia DEVIENNE, Bastien PLAUZOLLES,**Votants:** 10**Représentés:** Cynthia BALAYE, Pierre BROUSSEAU, Mathieu PLAUZOLLES**Excuses:****Absents:** Véronique RIGAUD**Secrétaire de séance:** Bastien PLAUZOLLES

Objet: ANNULE ET REMPLACE DELIB ...Acquisition par la mairie des parcelles C250 Fourniat et A168 Le Barry appartenant à Annick MARIOLAN - DE 2022 023

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Annick MARIOLAN souhaite céder des parcelles dont elle est propriétaire. Il propose que la commune lui achète pour 50 € la/les parcelles ci-dessous cadastrée(s)

Section	N°	Lieudit	Nature	Contenance
C	250	FOURNIAT	Lande	00ha28a00ca

Ainsi que la suivante :

Section	N°	Lieudit	Nature	Contenance
A	168	LE BARRY	Lande	00ha00a50ca

Après délibération,

le CONSEIL MUNICIPAL accepte l'acquisition du ou des terrains et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Objet: SIGNATURE TOUS DOCUMENTS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR LE MAIRE POUR SON PROPRE COMPTE - DE 2022 024

Vu le permis de construire PC01117322U0001 déposé par monsieur PAINCO Paul, Maire, pour son propre compte, pour un projet de transformation de grange en maison d'habitation sur la parcelle B067 à Magriat.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.422-7 qui dispose que, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire, de déclaration préalable ou d'un certificat d'urbanisme, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES	en avoir délibéré
DECIDE	de nommer Jacques LABADIE, 1er adjoint au Maire , pour prendre la décision relative au PC01117322U0001 déposé par Paul PAINCO pour son propre compte.
AUTORISE	Jacques LABADIE, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
VOTE	Oui à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Jacques LABADIE,
1er adjoint au Maire,
délégué à la signature

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DETR SUITE FACADE MAIRIE - DE 2022 025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de réfection des 3 façades de la Mairie.

La façade principale vient d'être repeinte et dans un souci d'esthétique aussi bien que de conservation et rénovation, il conviendrait de continuer et terminer ce travail de réfection des façades de la Mairie.

Il présente le devis établi par la Sté TENDANCE DÉCO d'un montant de 8 624.20 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- DETR	40 %	3 449.68 €
- Fonds propres	60 %	5 174.52 €
TOTAL		8 624.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président,

- **ADOpte** l'opération,
- **ACCEPTe** le plan de financement demandé,
- **SOLLICITE** de la part de la Dotation d'EquipeMENT des Territoires Ruraux une subvention pour financer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION 2023 TRAVAUX DE GOUDRONNAGE RUE DU DONJON - DE 2022 026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la rue du Donjon, à l'intersection de la rue du Meunier nécessite d'être restructurée et renforcée.

Il présente le devis établi par l'entreprise Jean Lefebvre Midi-Pyrénées, Etablissement RESCANIERES d'un montant de 31 503,30 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Département	35 %	11 026.16 €
- DETR	40 %	12 061.32 €
- Fonds propres		7 875.82 €
	TOTAL	31 503.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président,

- **ADOPTE** l'opération,
- **ACCEPTE** le plan de financement demandé,
- **SOLLICITE** de la part de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du département une subvention pour financer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION 2023 CONSTRUCTION D'UN MUR MACONNE ROUTE DES DEUX MERS - DE 2022_027

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un mur maçonné route des deux mers afin de protéger la route des éventuelles coulées de boues ou autres dommages pouvant être causés lors de fortes pluies ou autres phénomènes naturelles et climatiques.

Il présente le devis établi par la Sté CAZAL d'un montant de 14 460,00 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Département	35 %	5 061,00 €
- DETR	40 %	5 784,00 €
- Fonds propres		3 615,00 €
TOTAL		14 460,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président,

- **ADOPTE** l'opération,
- **ACCEPTTE** le plan de financement demandé,
- **SOLLICITE** de la part de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du département, une subvention pour financer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Paul PAINCO,
Le Maire.
Le 07 octobre 2023

